



Montreuil, le 14 septembre 2017

Monsieur Guillaume PÉPY
Président de la SNCF
2, Place aux étoiles
93633 La Plaine Saint-Denis Cedex

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Président,

Alors que les enquêtes sur les accidents de Denguin et Eckwersheim confirment l'analyse de la CGT dans la responsabilité de la Direction SNCF qui a totalement désorganisé la production par ses restructurations successives et sa politique sociale, une nouvelle démonstration a été faite cet été avec les dysfonctionnements de l'épisode Vanves/Montparnasse.

Le gouvernement de l'époque, appuyé par la direction SNCF, vantait l'accroissement de l'intégration qui était censée améliorer la situation à l'issue de la réforme du 4 août 2014, mais c'est tout le contraire que vivent les cheminots.

Les services sont de moins en moins capables de travailler ensemble afin de produire des trains en qualité et en sécurité de façon cohérente. Les cheminots sont sous la pression permanente des suppressions d'effectifs et de la sous-traitance qui se sont accrues massivement avec la réforme. Le niveau de la dette ferroviaire dérape. Bref, le chemin choisi se révèle inefficace et dangereux.

Mais au lieu d'en tirer les leçons, la direction milite pour l'ouverture à la concurrence dans le transport national de voyageurs, ce qui représente un pas supplémentaire vers l'éclatement et la dégradation du service public.

En demandant des règles équitables pour une concurrence libre et non faussée entre les opérateurs, la SNCF avoue que ce système ne peut fonctionner que sur la base du dumping social, de la suppression du régime spécial des cheminots et du vidage du statut de son contenu tout en s'affranchissant de la tutelle de l'Etat.

La politique menée par l'entreprise crée malaise et colère chez les cheminots qui, malgré leurs efforts, constatent quotidiennement les insuffisances du service public.

Quant au dialogue social, il s'est dégradé à un niveau jamais connu à la SNCF. Les stratagèmes remplacent les échanges constructifs, et la duplicité remplace les négociations.

Devant cette situation inacceptable, seule l'intervention collective des cheminots a encore du poids et permet de contrer les mauvais coups. La pression qui monte dans toutes les catégories de personnel devrait amener la direction à reprendre le chemin d'un dialogue social sincère et constructif et de la réponse aux revendications des cheminots.

Conformément à l'article 4-2 du titre II du RH0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des cheminots vous dépose une Demande de Concertation Immédiate sur les sujets suivants :

- ✓ La situation de l'emploi (niveau des recrutements, contrats précaires...);
- ✓ Les salaires et pensions ;
- ✓ La remise en cause du droit de grève ;
- ✓ Les attaques sur les droits sociaux des cheminots (logements et évolutions d'ICF Habitat, dématérialisation des FC, taux de cotisations et droits du régime spécial, évolution des règles découlant du statut sur les conseils de discipline, droits des contractuels...);
- ✓ L'organisation de la production (évolution des établissements Equipement, évolutions de la branche Voyages, ESV, devenir du Matériel, non régénération des triages FRET, métiers...);
- ✓ Le dialogue social.

Laurent BRUN
Secrétaire Général

